



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 53315

## Texte de la question

M. Jean Lassalle alerte Mme la ministre des affaires sociales sur le désespoir dans lequel se trouve un grand nombre de parents d'enfant autiste. Une étude récente réalisée par le Collectif autisme révèle que 77 % de ces parents considèrent que leur enfant n'a pas accès à une éducation « adaptée à ses besoins ». En effet, peu d'enfants autistes ont aujourd'hui accès aux méthodes éducatives et comportementales utilisées dans les pays anglo-saxons. La culpabilisation des parents par un grand nombre de pédopsychiatre est également montrée du doigt. Considérant l'importance du principe d'égalité des chances pour tous sur l'ensemble du territoire, il lui demande comment le Gouvernement entend garantir les droits des enfants autistes et leur accès à une éducation adaptée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53315

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 avril 2014](#), page 3125

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)